Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 004-200068625-20261013-2026_05_14-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON Sources de lumière

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 07 octobre 2026

DELIBERATION : 2026-05-14

OBJET : Remplacement des colonnes aériennes du PAV dit « du Clos de Platel » par des conteneurs semi-enterrés : Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la Commune d'Annot

L'an deux mil vingt-six et le treize octobre à dix-huit heures, salle du siège au 16 place de Verdun à Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
BARBOTIN Sylvain
LARRIER Cédric
PELLISSIER Agnès
DELORT BOITIER Lilian

Angles :

Annot :
COZZI Marion
MAZZOLI Jean
FENOUIL Séverine
GEISER Michel

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :
BARTOLINI Gilles

Blieux :
COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :
LIPERINI Bernard
CHEVALLEY-VALETTE Emily
TILLEMAN Line
MARTINO Stéphane
DEMANDOLX Franck

Castellet-les-Sauses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :
RALL Evelyne

Clumanc :
VIALE Thierry

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :
GAGLIO Baptiste

Entrevaux :
OCCELLI Didier

La Garde :
LAUGIER Joël

La Mure Argens :
BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

La Rochette :

Lambruisse :
CHAILAN Adrien

Le Fugeret :
PELLEGRIN Jean

Méailles :
PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :
BERAUD Annabelle

Peyroules :
GUERIN Claude

Rougon :
MARIANI Vincent

Saint André les Alpes :
CERATO David
GERIN-JEAN François
VACCAREZZA Francine
TAVERNARO Laurent

Saint Benoit:
EYSSAUTIER Gaël

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :
ISNARD Julien

Saint Pierre :

Sausses :
DAGONNEAU Frank

Senez :
FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :
CHAILLAN Hugues

Thorame-Basse :
LIAUTAUD Robert

Thorame-Haute :
OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

Val de Chalvagne:
LEON Joël

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. MARTINO Stéphane ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à M. DEMANDOLX Franck ; Mme PASSARD Christine ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. CERATO David ; M. SENES Eric ayant donné pouvoir à M. GAGLIO Baptiste ; M. CHAILAN Claude suppléé par M. CHAILAN Adrien ; M. CLUET Frédéric suppléé par M. GUERIN Claude ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. RIGAULT Philippe ; M. GRAC Stéphane ; M. BARBAROUX Christophe ; M. VOEGTLIN Patrick ; M. MICHEL Marielle ; M. DROGOUL Claude ; Mme CHAILLAN Alix ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. ROUSTAN Claude ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 004-200068625-20261013-2026_05_14-DE

OBJET: Remplacement des colonnes aériennes du PAV dit « du Clos de Platel » par des conteneurs semi-enterrés : Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la Commune d'Annot

Exposé

Par délibération n°2020-05-17 du 17 novembre 2020, le Conseil Communautaire, considérant les demandes émanant de plusieurs communes de voir modifiés les points d'apport volontaire, et au regard des conséquences financières de ces demandes sur le budget annexe Ordures Ménagères et donc sur l'évolution de la redevance, a approuvé le principe selon lequel toute adaptation d'un PAV ou tout aménagement d'un nouveau PAV, qu'il soit en colonnes aériennes ou semi-enterrées, réalisé à la demande de la commune, soit pris en charge financièrement à hauteur de 50% des dépenses totales (travaux et fournitures) par la commune concernée via le versement d'un fonds de concours à la CCAPV.

La commune d'Annot a sollicité la CCAPV pour remplacer les colonnes aériennes du PAV dit « du Clos de Platel » par des conteneurs semi-enterrés pour des raisons pratiques et d'intégration paysagère.

Par conséquent, il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour solliciter auprès de la commune d'Annot le fonds de concours, tel que prévu par la délibération n°2020-05-17 du 17 novembre 2020, et dont le montant est évalué ci-après, sur la base de 50% du coût total d'opération HT.

Commune	Investissement HT CCAPV		Fonds de concours de la commune H.T.
Annot PAV dit « du Clos de Platel »	Travaux	*14 954,00 €*	*7 477,00 €*
	Fourniture (3 Colonnes Semi-Enterrées)	*13 727,00 €*	*6 863,50 €*
	TOTAL	**28 681,00 €**	**14 340,50 €**

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE SOLLICITER** la demande d'un fonds de concours de 14 340,50 € auprès de la commune d'Annot pour la modification du PAV dit « du Clos de Platel »

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 004-200068625-20261013-2026_05_14-DE

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe Ordures Ménagères
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 13 octobre 2026
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON
B.P. 2 - 04170 SAINT ANDRE LES ALPES

Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT

Jean-Louis CHABAUD